



Agence d'Urbanisme de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Observatoire Métropolitain des **Solidarités**

Mai 2020

La sous-déclaration des violences intrafamiliales dans la métropole de Lyon

**Clés de compréhension et pistes d'action
pour la collectivité**



Crédit photo : Adobe Stock

Violences intrafamiliales : de quoi parlons nous ?

« Les violences au sein du couple se définissent comme des situations où les faits de violences (agressions physiques, sexuelles, verbales, psychologiques, économiques) sont à la fois récurrents, souvent cumulatifs, s'aggravent et s'accélèrent (phénomène dit de la « spirale ») et sont inscrits dans un rapport de force asymétrique (dominant/dominé) et figé.

Elles diffèrent des disputes ou conflits conjugaux où deux points de vue s'opposent dans un rapport d'égalité. Dans les violences, il s'agit d'un rapport de domination et de prise de pouvoir de l'auteur sur la victime. Par ses propos et comportements, l'auteur veut contrôler et détruire sa partenaire. Ces violences créent un climat de peur et de tension permanent.

Les conséquences pour la victime sont désastreuses : peur, culpabilité, perte de l'estime de soi et d'autonomie, isolement, stress. »

Source : <https://stop-violences-femmes.gouv.fr/violences-au-sein-du-couple-317.html> (consulté en avril 2020)

« Toutes les violences conjugales sont interdites par la loi, qu'elles touchent un homme ou une femme, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. Il s'agit des violences commises au sein des couples mariés, pacsés ou en union libre.

La victime de violences conjugales qui signale les faits peut bénéficier de nombreuses mesures de protection de la part des institutions publiques et des associations.

Ces mesures peuvent même s'étendre aux enfants. »

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12544> (consulté en avril 2019)

Sommaire

Pourquoi les statistiques des violences intrafamiliales sont-elles imparfaites et comment y remédier ?	P. 4.
1. La sous-déclaration des violences intrafamiliales : un sujet complexe.	P. 5.
2. Les freins expliquant la sous-déclaration des violences intrafamiliales du côté des victimes : en majorité psychologiques et sociaux.	P. 6.
3. Les freins expliquant la sous-déclaration des violences intrafamiliales du côté des professionnel·le·s : en majorité pratiques, organisationnels et matériels.	P. 8.
4. Les conséquences de la sous-déclaration des violences intrafamiliales : une aggravation des difficultés des victimes et des réponses insuffisamment adaptées de la part des professionnel·le·s.	P. 10.
5. Les réponses / solutions actuelles à la sous-déclaration des violences intrafamiliales : de multiples initiatives en direction des victimes et des professionnel·le·s.	P. 11.
6. Les pistes à explorer pour diminuer la sous-déclaration des violences intrafamiliales à l'avenir : une mobilisation accrue de l'ensemble de la société.	P. 12.
Ce que l'on peut retenir.	P. 14.

Pourquoi les statistiques des violences intrafamiliales sont-elles imparfaites et comment y remédier ?

**Mesdames Bonnefond, Brelivet, Chaverot, Debiez, Deroo, Dupont, Evrard, Goens, Josserand, Lescure, Mabile, Meras, Sanz, Vives.*

La hausse des violences intrafamiliales observée durant la période de confinement de l'épidémie de Covid 19 a mis en lumière la nécessité, pour les pouvoirs publics, de disposer d'outils performants d'analyse et d'intervention afin de répondre aux situations d'urgence sociale que rencontrent les victimes.

Or, dans l'agglomération lyonnaise comme partout ailleurs en France, la mesure statistique des violences intrafamiliales se heurte à un important problème de sous-déclaration : seule une petite partie des faits donne lieu à des signalements, pour des raisons qui sont à la fois anciennes, multifactorielles et entremêlées.

Cette étude a pour objectif d'identifier les principaux freins à l'origine de la sous-déclaration des violences intrafamiliales, tant du côté des personnes qui en sont directement victimes que du côté des professionnel·le·s qui travaillent à leurs côtés, ainsi que les leviers envisageables pour améliorer la situation. Elle repose sur une quinzaine d'entretiens semi-directifs réalisés par téléphone ou en face-à-face avec des actrices locales des secteurs de l'action sociale, de la santé, de la sécurité ou encore du monde associatif*.

Qu'elles soient toutes remerciées pour leur participation active à ce travail réalisé durant le premier semestre 2020 par l'Agence d'urbanisme, à l'initiative de la Métropole de Lyon.

Crédit photo : Adobe Stock



1. La sous-déclaration des violences intrafamiliales : un sujet complexe.

La complexité du travail à conduire sur la sous-déclaration des violences intrafamiliales tient à la définition et la mesure problématiques de ce phénomène ainsi qu'à son caractère très ancien qu'une médiatisation récente ne résout pas pour autant.

Une définition difficile...

La sous-déclaration des violences intrafamiliales est un sujet difficile à définir et à appréhender car il touche à des réalités plurielles : violences conjugales, violences des parents sur les enfants, violences des enfants sur les parents, violences de la sphère familiale élargie, etc.

La compréhension du phénomène nécessite de bien le cadrer car les causes et les conséquences ne sont pas les mêmes selon l'angle d'approche que l'on retient.

On résume par ailleurs souvent les violences intrafamiliales aux violences physiques. Or les violences psychologiques sont très nombreuses, peu conscientisées (par les victimes comme par les professionnel·le·s) et difficilement repérables car elles ne laissent pas de traces visibles.

... et une mesure qui l'est également

Par définition, il est difficile voire impossible de quantifier la sous-déclaration des violences intrafamiliales. Il s'agit d'un « chiffre noir » indéterminable.

Les personnes concernées ont tendance à s'adresser en priorité aux

professionnel·le·s des secteurs médicaux et sociaux / Maisons de la Métropole, avant d'aller voir les forces de l'ordre. On estime que finalement, seule une femme sur cinq victime de violences intrafamiliales fait un signalement à la police ou à la gendarmerie.

Une médiatisation récente salutaire...

Pendant longtemps, on a considéré que tout ce qui se passait dans le cercle familial ne devait pas en sortir. Il existait une « culture du secret » généralisée.

On parle aujourd'hui beaucoup plus des violences intrafamiliales, notamment à la suite du Grenelle et à sa médiatisation.

Malgré cela, beaucoup de victimes ont toujours du mal à se manifester.

...qui ne règle toutefois pas le problème

La sous-déclaration reste une réalité complexe à évaluer car, de nouveau, seules les violences déclarées sont comptabilisées. Les situations ainsi connues sont souvent les plus extrêmes. Les cas moins graves demeurent occultés. Lorsqu'elles sont identifiées, les violences intrafamiliales sont pour cette raison souvent anciennes.

De façon générale, la prise de conscience et la déclaration des violences intrafamiliales sont souvent le fruit d'un cheminement relativement long et erratique du côté des victimes. Celles-ci ne sont fréquemment pas prêtes à engager des procédures ou à faire des choix déterminants lorsqu'elles s'expriment pour la première fois. Elles ont besoin d'être accompagnées pour cela.

Enfin, la violence est intrinsèque à la nature humaine. La voir et en parler revient à reconnaître la part de violence présente en chacun·e de nous.

2. Les freins expliquant la sous-déclaration des violences intrafamiliales du côté des victimes : en majorité psychologiques et sociaux.

On distingue deux types de freins au signalement des violences intrafamiliales du côté des personnes qui en sont victimes : en priorité, des freins d'ordre psychologiques et sociaux ; de façon plus secondaire bien qu'également importante, des freins d'ordre pratiques, organisationnels et matériels.

Des freins d'ordre psychologiques et sociaux

Ce sont, de loin, les plus nombreux et les plus difficiles à lever. Ils sont multiples, variés et interagissent entre eux, créant des dynamiques négatives souvent complexes à résoudre.

Une première série de freins à trait aux représentations mentales de tout un chacun :

- représentations de la violence en elle-même ;
- représentations des rôles masculin et féminin et de l'égalité femme-homme ;
- représentations de l'amour, du couple et de son fonctionnement (jalousie / « possession »), de l'honneur... ;
- représentations de l'enfant et de sa place dans la famille ;
- etc.

D'autres freins renvoient à la peur :

- peur des représailles ;
- peur des conséquences sur les enfants, et tout particulièrement de leur placement ;
- peur que la-le conjoint-e soit incarcéré-e ;
- peur du jugement et du regard d'autrui ;
- peur de ne pas être entendu-e / cru-e ;

- peur des forces de l'ordre (franchir la porte d'un commissariat) ;

- « peur de l'étiquette » / aspect stigmatisant du statut de victime.

D'autres freins encore mettent en lumière des blocages émotionnels et des conflits psychiques ;

- crainte du changement et de l'inconnu, angoisse de l'abandon et de la solitude, sentiment de culpabilité, de « mériter ce qui vous arrive », d'être jugé-e, honte...

- dissonance (la violence intrafamiliale est exercée par des personnes qui sont censées vous protéger) ;

- tendance à « couvrir » l'auteur-riche des violences, souvent par amour (mari/père des enfants) ;

- « bénéfiques secondaires » (jouissance inconsciente à fonctionner sur un mode sadomasochiste au sein du couple) ;

- insuffisance des capacités de discernement ;

- difficulté à saisir une aide extérieure ;

- psychopathologies importantes avec des phénomènes de transmissions intergénérationnelles.

Sur le plan social, différents facteurs expliquent la sous-déclaration des violences intrafamiliales par les personnes qui en sont victimes :

- l'origine sociale (les personnes issues de milieux sociaux défavorisés sont parfois confrontées à un cumul de difficultés, tandis que les personnes

issues de milieux sociaux plus favorisés sont, elles, très peu en contact et/ou familiarisées avec les structures d'intervention sociale susceptibles de les aider) ;

- l'environnement culturel (cf. freins liés aux représentations mentales dans certaines cultures « traditionnalistes ») ;

- l'isolement social et géographique ou, a contrario, un haut niveau d'interconnaissance dans l'entourage (« tout le monde se connaît »), notamment en milieu « rural », dans les Quartiers de la Politique de la Ville et pour des personnes issues de l'immigration récente) ;

- la méconnaissance de la législation ;

- l'insuffisante maîtrise de la langue française (pour des personnes issues de l'immigration récente) ;

- l'absence de papiers ou l'attente d'une régularisation (pour des personnes issues de l'immigration récente) ;

- le poids de l'entourage familial (dans certaines familles, on incite les femmes victimes de violence intrafamiliales à se taire et à rester discrètes, parfois sous la menace) ;

- le souhait de ne pas engager de procédures pénales envers l'auteur-riche des violences et de privilégier un divorce ou une séparation « à l'amiable », en pensant que la situation se réglera mieux ainsi (ce qui est rarement le cas).

Des freins d'ordre pratiques, organisationnels et matériels

Ils constituent la deuxième catégorie de freins. Moins nombreux, ils n'en sont pas moins importants et peuvent être très bloquants.

Le signalement des violences intrafamiliales auprès des forces de l'ordre semble tout d'abord, aujourd'hui encore, souvent difficile même si des progrès notables sont observés.

L'accueil dans les commissariats et les gendarmeries demeure parfois problématique : du personnel manquant d'empathie et des locaux inadaptés ne permettant pas de garantir l'intimité nécessaire à un signalement serein sont évoqués à de multiples reprises.

Les procédures d'enregistrement des plaintes peuvent aussi poser problème : des cas sont signalés où des personnes victimes de violences intrafamiliales souhaitant déposer une main courante s'entendent dire qu'elles doivent préalablement se rendre à l'hôpital et faire une consultation médicale.

Dans ces conditions, des premières tentatives de témoignage infructueuses peuvent donner aux victimes le sentiment qu'il est difficile et inutile de faire un signalement, les incitant à renoncer par la suite.

Le manque de places d'hébergement ainsi que les délais d'attente constituent d'autres obstacles pratiques très impactants. Si la loi dit à présent que c'est à l'auteur-riche des violences de quitter le domicile, dans les faits ce sont encore souvent les victimes qui partent.

Or le nombre de lieux d'accueil est structurellement insuffisant, qu'il s'agisse d'hébergement d'urgence ou pérenne. A ces limites quantitatives s'ajoutent des obstacles qualitatifs puisque les places d'hébergement proposées ne sont pas toujours adaptées. Les femmes avec enfants notamment, ont besoin d'hébergements spécifiques.

L'accessibilité des lieux dans lesquels il est possible d'effectuer des signalement intervient également. Habiter dans un endroit isolé et/ou de ne pas avoir de moyen de transport limite fortement la possibilité de signaler des violences intrafamiliales. Dans certains cas extrêmes, les victimes ne peuvent pas sortir de chez elles.

Enfin, l'absence ou l'insuffisance de moyens financiers permettant de partir du domicile et, plus largement, les situations de dépendance financière sont elles aussi des causes de la sous-déclaration des violences intrafamiliales par les personnes qui en sont victimes sans rarement toutefois être exclusives.



Crédit photo : Adobe Stock

3. Les freins expliquant la sous-déclaration des violences intrafamiliales du côté des professionnel·le·s : en majorité pratiques, organisationnels et matériels.

La sous-déclaration des violences intrafamiliales trouve également sa source dans des freins présents chez les professionnel·le·s. Ici aussi, ces obstacles sont de deux types, mais leur fréquence d'apparition diffère : pratiques, organisationnels et matériels, en premier lieu ; psychologiques et sociaux, en deuxième plan.

Des freins d'ordre pratiques, organisationnels et matériels

A la différence des personnes victimes, les freins identifiés chez les professionnel·le·s sont prioritairement des freins d'ordre pratiques, organisationnels et matériels.

Une première série d'obstacles renvoie à la nature même de leurs métiers et de leurs cursus préalables :

- l'insuffisante formation initiale et continue sur les violences intrafamiliales, notamment des professionnel·le·s les plus ancien·ne·s ;
- la complexité à repérer certains phénomènes complexes comme l'emprise ;
- la difficulté à recueillir la parole des enfants, souvent par manque de compétences / formation ;
- l'hyperspécialisation de certaines professions (notamment dans le domaine médical) qui peuvent parfois rendre aveugles à des réalités ;
- le secret professionnel : à partir de quel moment peut-il être levé ?

D'autres freins professionnels relèvent davantage de postures individuelles et/ou d'aspects relationnels :

- le manque de sensibilité au sujet chez certain·e·s ;
- le sentiment, erroné, de bien connaître la question ;

- la peur de se tromper et de créer des problèmes là où il n'y en aurait pas ;

- la crainte de froisser des familles avec lesquelles elles·ils sont directement en contact (poids de l'affect).

D'autres obstacles encore mettent en lumière des problématiques directement liées aux conditions de travail :

- le découragement (après plusieurs mises à l'abri, une victime qui retourne à son domicile peut décourager les professionnel·le·s de toute nouvelle démarche) ;

- le sentiment de risquer d'être dépassé·e en ouvrant un champ qui semble ensuite potentiellement ingérable car trop vaste et complexe ;

- l'isolement de certain·e·s praticien·ne·s qui se sentent démun·e·s face à un sujet sur lequel elles·ils ne peuvent pas échanger facilement avec leurs collègues ;

- la sous-valorisation/reconnaissance des professionnel·le·s référent·e·s dans certains établissements, et l'épuisement que cela induit ;

- l'insuffisante coordination entre les différent·e·s acteur·rice·s ;

- le manque de temps (lors des consultations médicales, des rendez-vous de suivi, de réflexion et de documentation...);

- le décalage de temporalité et ses conséquences indirectes (la question des violences intrafamiliales peut n'apparaître qu'au bout de plusieurs

entretiens, cachée derrière d'autres enjeux. L'information n'est alors pas saisie dans les fichiers administratifs. D'autre part, la gravité des situations est parfois telle que les professionnel·le·s pensent d'abord à aider les victimes plutôt qu'à enregistrer les renseignements collectés) ;

- les caractéristiques intrinsèques des outils existants, originellement conçus dans une logique de suivi administratif et non pas de mesure statistique (ils n'ont pas été pensés pour pouvoir être utilisés à cette fin et ne disposent donc pas de champs adaptés).

Enfin, les professionnel·le·s se heurtent elles·eux aussi à deux difficultés concrètes déjà identifiées avec les personnes victimes de violences intrafamiliales :

- le manque de places d'hébergement et les délais d'attente ;

- le problème de l'accueil lors des signalements à la police ou à la gendarmerie.

Des freins d'ordre psychologiques et sociaux

Bien que moins nombreux que les précédents obstacles évoqués, les freins d'ordre psychologiques et sociaux sont également importants chez les professionnel·le·s.

On relève de nouveau des représentations mentales qui peuvent conduire à une sous-déclaration des violences intrafamiliales :

- représentations de la violence en elle-même ;
- représentations des rôles masculin et féminin et de l'égalité femme-homme ;
- représentations du couple et de son fonctionnement ;
- représentations de l'enfant et de sa place dans la famille ;
- etc.

Les professionnel·le·s pâtissent parfois de schémas stéréotypés relatifs à certains milieux sociaux ou certaines cultures :

- les personnes issues de milieux sociaux favorisés victimes de violences intrafamiliales sont ainsi fréquemment invisibilisées car elles ne répondent pas à l'image qu'elles-ils se font des publics concernés, a priori issus de milieux plus modestes. De même, les représentations des professionnel·le·s peuvent être dévalorisantes chez ces

publics aisés qui pensent souvent que les dispositifs d'aide existant sont destinés aux personnes de milieux modestes et ne les concernent donc pas ;

- dans des quartiers qui concentrent les difficultés, certain·e·s professionnel·le·s peuvent avoir tendance à minimiser des cas de violence intrafamiliales en considérant qu'ils s'inscrivent dans un environnement violent plus global qui les rendrait finalement moins problématiques.

D'autres freins psychosociaux constituent des mécanismes de défense face à des réalités souvent dures à appréhender :

- le déni ;
- l'évitement ;
- la banalisation ;

- la crainte de ressentir l'effroi que représentent certaines situations extrêmes qui peuvent créer un état de sidération (bébés violés, par exemple).

Certain·e·s professionnel·le·s ont par ailleurs pu être elles-eux-mêmes victimes de violences intrafamiliales à un moment de leur vie. Des études montrent notamment qu'il existe une surreprésentation de personnes victimes de violences intrafamiliales au sein des professions qui travaillent, directement ou indirectement, sur le sujet. De même, au sein des métiers de la police et de la gendarmerie, on peut rencontrer des cas de violences intrafamiliales.

Tout cela fait que certains professionnel·le·s peuvent être à la fois hyper sensibles et mal à l'aise avec ce sujet.

Crédit photo : Adobe Stock



4. Les conséquences de la sous-déclaration des violences intrafamiliales : une aggravation des difficultés des victimes et des réponses insuffisamment adaptées de la part des professionnel-le-s.

L'existence de multiples freins à la déclaration des violences intrafamiliales, du côté des victimes comme du côté des professionnel-le-s, engendre de nombreuses conséquences au premier rang desquelles la sous-évaluation structurelle du phénomène.

Des victimes confrontées à un risque d'aggravation de leur situation...

Une fois encore, c'est avant tout sur les personnes directement confrontées aux violences intrafamiliales que les effets de la sous-déclaration sont les plus importants. Citons notamment :

- la poursuite et l'aggravation des violences ;
- des difficultés croissantes à sortir de situations bloquées ;
- un risque avéré de transmission intergénérationnelle des violences ;
- des impacts psychologiques et physiques forts sur l'ensemble de la famille (parents, femmes mais aussi enfants – retards de développement – qui constituent des co-victimes nombreuses longtemps oubliées).

... et des professionnel-le-s qui ne peuvent intervenir que trop tard et/ou avec des réponses inadaptées.

Pour les professionnel-le-s, les problèmes sont essentiellement de deux ordres :

- un repérage tardif de situations déjà très dégradées ;
- un sous-calibrage des réponses apportées.

Crédit photo : Adobe Stock



5. Les réponses / solutions actuelles à la sous-déclaration des violences intrafamiliales : de multiples initiatives en direction des victimes et des professionnel·le·s.

Face à l'importance de la sous-déclaration des violences intrafamiliales, des solutions sont d'ores-et-déjà à l'œuvre, tant en direction des victimes que des professionnel·le·s.

Une partie des réponses actuelles s'adresse indifféremment aux victimes et aux professionnel·le·s.

Il s'agit ici essentiellement de diffuser de l'information à l'attention du plus grand nombre, tant sur les violences intrafamiliales (afin de mieux les connaître et les comprendre) que sur les dispositifs qui permettent de les combattre :

- communication à l'attention de la population (campagnes officielles, médiatisation de certains événements comme l'affaire Weinstein ou « Mee too »...);

- sensibilisation générale et permanente (des professionnel·le·s, des parents, des enfants...);

- repérage généralisé de « signaux faibles » / d'indices précoces (comme un bébé qui pleure excessivement, par exemple);

- déconstruction des schémas et des représentations (des rôles masculin et féminin, du fonctionnement du couple, de la violence en elle-même, de la dialectique auteur·ice·s/victimes...);

- appel parallèle à la modération et au recul, pour ne pas « voir de la violence partout » et basculer du « rien au tout ».

D'autres réponses ciblent plus directement les victimes elles-mêmes :

- prévention et sensibilisation précoces, idéalement avant le lycée (auprès des

enfants et des adolescent·e·s, car on observe des comportements de violence très tôt);

- mise en place de lignes d'appel / envoi de SMS au 114 pour faciliter les signalements (même si certaines personnes ne peuvent y accéder);

- possibilité d'accéder à un téléphone dans les pharmacies pour contacter des structures spécialisées ou les forces de l'ordre;

- amélioration de la lisibilité des possibilités d'accompagnement des victimes;

- gratuité des aides.

Enfin, une dernière série de réponses abordées dans le Projet Métropolitain des Solidarités est spécifiquement orientée en direction des professionnel·le·s :

- formation, initiale et continue, de l'ensemble des acteur·rice·s professionnel·le·s qu'il est essentiel de « mettre à l'aise » avec ce sujet : police et gendarmerie, professions médicales, travailleur·se·s sociaux·iaux... (interventions ponctuelles, ateliers, conférences/débats, journées thématiques, groupes de paroles...);

- création et diffusion d'outils opérationnels (exemple des questionnaires types à disposition des professionnel·le·s de santé pour poser des questions sur la violence, des post-it déposés sur les bureaux des médecins, des affiches pour les salles d'attente...);

- systématisation du questionnement lors de certaines consultations (pendant la grossesse par exemple, à l'image de ce qui se fait pour l'alcool; à l'aide d'un logiciel, comme la « trame d'audition » utilisée en gendarmerie, de façon à ce que les professionnel·le·s n'aient pas à chercher par eux-mêmes les bonnes formulations);

- généralisation de la présence de personnes référentes dans certaines institutions (commissariat, notamment);

- multiplication/diversification des scènes d'intervention (exemples des journées de self-défense « Stop, victime plus jamais » animées par la gendarmerie);

- meilleure prise en charge et accompagnement renforcé des auteur·rice·s (et pas uniquement des victimes).

6. Les pistes à explorer pour diminuer la sous-déclaration des violences intrafamiliales à l'avenir : une mobilisation accrue de l'ensemble de la société.

Par-delà les réponses apportées à ce jour, d'autres pistes gagneraient à être mises en œuvre et/ou approfondies dans le futur. Elles concernent la société dans son ensemble, les publics victimes des violences intrafamiliales et les acteur·rice·s professionnel·le·s qui interviennent sur la question.

L'ensemble de la société nécessiterait tout d'abord d'être mobilisé pour lutter contre les violences intrafamiliales, ce qui aurait pour conséquence mécanique de faire diminuer le problème de la sous-déclaration.

Cela impliquerait notamment de conduire une réflexion globale approfondie sur les causes structurelles des violences intrafamiliales (qu'est-ce qui, dans la société, en fait le lit ?).

Cela devrait également passer par le fait de communiquer plus encore à grande échelle et de façon récurrente sur le sujet, à travers des campagnes télévisées, de l'affichage, internet... Ce travail serait conduit de façon fine afin de ne pas être stigmatisant ni faire peur aux victimes. Il semblerait notamment qu'il vaille mieux délivrer des messages positifs plutôt que de jouer sur les craintes ou la culpabilité.

Plus largement, la diffusion récurrente et renforcée d'information auprès de l'ensemble de la population permettrait d'améliorer la connaissance et la compréhension du sujet et d'éviter les amalgames (chacun·e devrait pouvoir, par exemple, faire aisément la différence entre un conflit conjugal et des violences intrafamiliales).

Prendre en compte et communiquer sur le coût réel de la violence (tout au long

de la vie, en matière de soins/santé, d'insertion sociale...) serait également utile dans cette démarche de sensibilisation générale.

Enfin, certains milieux et acteur·rice·s pourraient jouer un rôle accru pour améliorer la situation :

- les employeur·se·s, qu'il conviendrait d'impliquer davantage à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays où les victimes peuvent utiliser leur temps de travail pour accomplir des démarches ;

- l'Education Nationale, avec laquelle un travail d'ampleur devrait être engagé de manière structurelle (information des enseignant·e·s, des élèves, etc.) ;

- le personnel politique, qui pourrait assurer un portage fort garant d'une meilleure gouvernance.

Les personnes victimes de violences intrafamiliales devraient ensuite faire l'objet d'actions particulières pour les aider à faire plus facilement des déclarations.

Cela pourrait consister à :

- informer directement certains groupes, comme les enfants ;

- cibler les lieux les plus pertinents, comme les écoles où se rendent les femmes qui accompagnent les enfants ;

- obliger les gens à être seul·e·s / sans

conjoint·e à certains rendez-vous, afin de faciliter la libre expression ;

- rappeler les interdits et les sanctions (certains hommes changent totalement de comportements lorsqu'on leur dit clairement ce qui n'est pas autorisé / puni par la loi) ;

- développer le travail en direction des auteur·rice·s (accompagnement, mais aussi hébergement) et tout particulièrement l'information (communiquer sur les possibilités de changement et sur le fait que toutes les parties ont à y gagner. Faire apparaître que parler n'engage pas que des sanctions pour l'auteur·rice mais peut aussi déboucher sur un autre système de relations) ;

- généraliser la notion de co-responsabilité (comme lorsqu'un·e voisin·e appelle un numéro de téléphone pour signaler un cas de violence, par exemple) ;

- mieux prendre en compte la question des addictions, qui est souvent liée aux violences intrafamiliales.

D'autres pistes pourraient, pour terminer, concerner les acteur·rice·s professionnel·le·s qui travaillent sur les violences intrafamiliales.

Certaines sont d'ordre matériels et pratiques :

- avoir davantage de temps et de moyens pour accueillir les victimes (moins de temps administratif, plus de

places d'hébergement sans trop de délais d'attente...);

- disposer d'un plus grand nombre de solutions de mise à l'abri / d'hébergement ;

- mettre en place un guichet ou une consultation unique (un lieu où une personne victime pourrait se rendre en toute discrétion et où tout serait ensuite coordonné) ;

- développer des cadres extrêmement sécurisés pour libérer la parole (pouvoir s'adresser de façon totalement anonyme à une personne qu'on ne connaît pas et qui n'est pas en permanence présente dans son quartier, par exemple).

D'autres ont trait à des questions d'organisation :

- créer un socle de formation commun pour l'ensemble des professionnel-le-s ;

- engager un travail de veille active dans les quartiers les plus fragiles socialement, sans les stigmatiser pour autant ;

- simplifier les démarches administratives de signalement et de prise en charge, tant pour les publics que pour les professionnel-le-s ;

- développer encore davantage le travail partenariat, notamment entre les services sociaux/médicaux et la police/gendarmerie.



Crédit photo : Adobe Stock

Ce que l'on peut retenir

Travailler sur la sous-déclaration des violences intrafamiliales n'est pas une tâche aisée en raison de difficultés de définition et de mesure du phénomène. Problème ancien, il fait aujourd'hui l'objet d'une médiatisation renforcée. Mais le fait d'en parler davantage ne lève pas pour autant les nombreux freins qui sont à l'origine de son existence.

Du côté des personnes victimes de violences intrafamiliales, ce sont avant tout des obstacles d'ordre psychologiques et sociaux qui conduisent les publics à s'abstenir de tout signalement : représentations mentales conservatrices et/ou erronées, peurs, blocages émotionnels et conflits psychiques, environnement socioculturel hostile et situation de fragilité sociale essentiellement.

Du côté des professionnel-le-s, ce sont davantage des motifs pratiques, organisationnels et matériels qui expliquent la tendance de nombreux acteur-ric-e-s à ne pas déclarer suffisamment les violences intrafamiliales : formation initiale incomplète et/ou inadaptée, manque de sensibilisation, conditions de travail tendues et moyens limités, partenariat et travail en réseau insuffisants limitant les capacités de synergie et d'action rapides notamment.

Dans les deux cas, ces freins ont pour conséquences une aggravation des difficultés des victimes et des réponses insuffisamment adaptées de la part des professionnel-le-s.

Pour parer ces difficultés, **des initiatives sont d'ores-et-déjà à l'œuvre en direction de l'ensemble des parties prenantes** : campagnes de communication, actions de prévention, création d'outils opérationnels... **Des pistes originales existent également pour améliorer sensiblement la situation à l'avenir. Elles gagneraient à être déployées, dans la durée, en direction de toute la société.**



Analyse et rédaction :

Richard Nordier

Equipe projet :

Richard Nordier, Lavinia Vitale

Maquette :

Marie-Pierre Ruch

Crédits photos :

Adobe Stock

Les travaux de l'observatoire des **Solidarités**
sont l'expression d'un partenariat entre les membres de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Epora, Pôle Métropolitain, Communautés d'agglomération Annonay Rhône Agglo, du Bassin de Bourg en Bresse, Porte de l'Isère, Vienne Condrieu agglomération, Communautés de communes de l'Est Lyonnais, de la Dombes, de la Vallée du Garon, des Monts du Lyonnais, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, Communes de Bourgoin-Jallieu, de Lyon, de Romans-sur-Isère, de Saint-Priest, de Tarare, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Vienne, de Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest Lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Syndicat mixte de transports de l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte Plaines Mont d'or, Syndicat mixte du Grand Parc Miribel Jonage

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient - 69326 Lyon - Cedex 03
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10
www.urbalyon.org

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Réfèrent : **Richard Nordier** 04 81 92 33 52 r.nordier@urbalyon.org
Infographie : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise